

« Perspectives de l'économie mondiale » du FMI de janvier 2016 : Entre « timide rebond » et « basculement des risques »

Dans la mise à jour de ses « Perspectives de l'économie mondiale » publiée le 19 janvier, le Fonds monétaire international estime la croissance mondiale en 2016 à 3,4 %, en baisse de 0,2 point par rapport à ses prévisions d'octobre 2015. Pour le Fonds, « la reprise de la croissance mondiale est faible et inégale et les risques basculent désormais vers les pays émergents ». « Dans les pays avancés, la croissance devrait se hisser à 2,1 % et se maintenir en 2017, soit un rebond un peu plus timide que celui prévu en octobre ». Dans les pays émergents et les pays en développement, « Les projections de croissance [...] font état d'un rebond plus modeste que prévu. La croissance devrait passer de 4 % en 2015 (taux le plus bas depuis la crise financière de 2008-09) à 4,3 % et à 4,7 % en 2016 et en 2017, respectivement. » Mais ces chiffres ne reflètent pas les fortes disparités qui existent d'un pays à l'autre. Ainsi « en Chine, la croissance devrait ralentir à 6,3 % en 2016 et à 6,0 % en 2017, principalement à cause de l'affaiblissement de la croissance de l'investissement qui accompagne le rééquilibrage de l'économie ». « En Inde et dans les autres pays émergents d'Asie les perspectives s'annoncent encourageantes [...] tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes accuseront de nouveau une contraction en 2016 ». Selon le FMI, outre le « ralentissement progressif de l'activité économique en Chine », plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer cette situation : 1/ « la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base », 2/ « un durcissement progressif de la politique monétaire aux États-Unis dans le contexte d'une reprise résiliente », 3/ « une soudaine poussée de l'aversion pour le risque à l'échelle mondiale », 4/ « une escalade des tensions géopolitiques actuelles. ». Pour le Fonds monétaire international, la priorité doit être donnée aujourd'hui à l'accroissement de « [...] la production effective et potentielle en soutenant la demande et en opérant des réformes structurelles ». Et en ce qui concerne les Pays avancés « où l'inflation reste bien en deçà des objectifs fixés par les banques centrales, il demeure essentiel de mener une politique monétaire accommodante. »

Le Bulletin du FMI : <http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2016/RES011916AF.htm>

La mise à jour des principales projections : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2016/update/01/pdf/0116f.pdf>

L'économie mondiale en 2016, entretien avec le « Chief economist », du FMI Maury Obstfel :

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/survey/so/2016/INT010416AF.htm>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Lors de sa réunion du 21 janvier 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser les taux inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, le Conseil a déclaré « (...) les évolutions concernant l'économie réelle, la distribution du crédit et les conditions financières se sont améliorées et ont renforcé la capacité de résistance de la zone euro aux chocs économiques observés récemment au niveau mondial. Les décisions que nous avons prises début décembre, de poursuivre nos achats mensuels nets d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros au moins jusque fin mars 2017 et de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres venant à échéance aussi longtemps que nécessaire, étaient totalement adéquates. Elles se traduiront par un apport significatif de liquidités au secteur bancaire et consolideront notre stratégie consistant à fournir des indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (forward guidance). Cela étant, en ce début d'année, les risques à la baisse se sont à nouveau accentués dans un contexte d'incertitudes accrues liées aux perspectives de croissance des économies de marché émergentes, à la volatilité des marchés financiers et des matières premières et aux développements géopolitiques. Dans cet environnement, la dynamique de l'inflation demeure en outre plus faible que prévu. Il conviendra donc de réexaminer, et éventuellement de reconsidérer, l'orientation de notre politique monétaire lors de notre prochaine réunion, début mars lorsque les nouvelles projections macroéconomiques établies par les services de la BCE, qui couvriront également 2018, seront disponibles. Parallèlement, nos travaux doivent nous permettre de garantir que toutes les conditions techniques seront en place pour que l'ensemble des options de politique monétaire puissent être mises en œuvre, si nécessaire. »

La déclaration complète : https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/cp-bce-declaration-introductive-janvier-2016.pdf

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,5 % en novembre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,6 % enregistré en octobre 2015 et à celui de 11,5 % de novembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis octobre 2011. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,1% en novembre 2015, en baisse par rapport au taux de 9,2 % enregistré en octobre 2015 et à celui de 10,0 % de novembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible dans l'UE28 depuis juillet 2009. Eurostat estime qu'en novembre 2015, 22,159 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 16,924 millions dans la zone euro. Par rapport à octobre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 179 000 dans l'UE28 et de 130 000 dans la zone euro. Comparé à novembre 2014, le chômage a baissé de 2,146 millions de personnes dans l'UE28 et de 1,573 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en novembre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5 %), en République tchèque (4,6 %) ainsi qu'à Malte (5,1 %), et les plus élevés en Grèce (24,6 % en septembre 2015) et en Espagne (21,4 %).

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1854 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de communication par la Banque de France de données relatives à la situation financière des entreprises aux organismes d'assurance et aux sociétés de gestion et aux obligations de déclaration de ces entités.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031740363&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1775 du 24 décembre 2015 fixant la régularisation des attributions du Département de Mayotte au fonds intercommunal de péréquation de l'année 2013.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031692733&dateTexte=&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

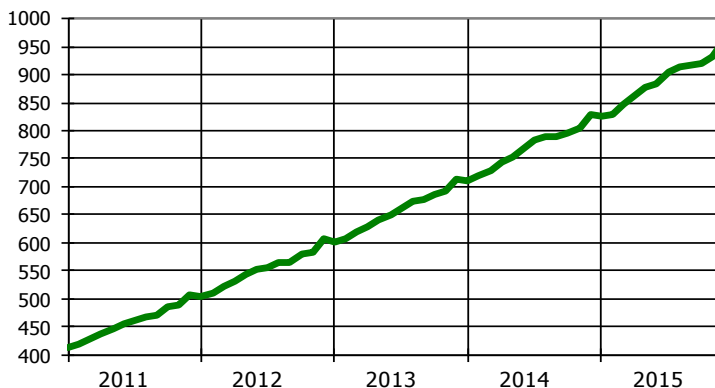
Les émissions nettes cumulées de billets

En décembre 2015, les émissions nettes cumulées de billets ont augmenté de 26,0 millions d'euros, après une hausse de 11,1 millions le mois précédent. Elles s'établissent à 957,9 millions d'euros, soit une progression annuelle de 15,5%.

Le nombre de billets émis en décembre (709 000) est constitué à 69,3 % par la coupure de 50 € (qui représente 63,8 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 74 centimes pour s'établir à 54,30 € au 31 décembre 2015.

Émissions nettes cumulées de billets (en millions d'euros)



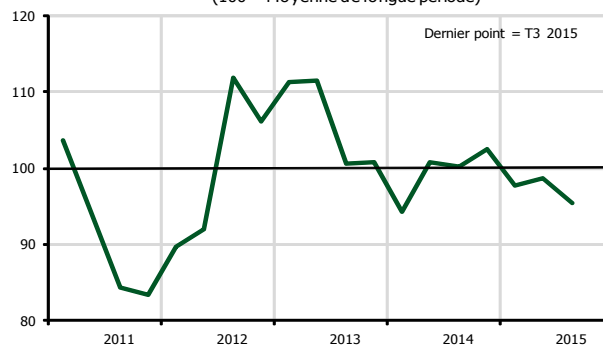
Source : IEDOM

Tendances conjoncturelles du troisième trimestre 2015 : le climat des affaires se dégrade

L'IEDOM Mayotte a publié les tendances conjoncturelles pour le troisième trimestre 2015. Après plusieurs trimestres d'hésitation et d'attente, le climat des affaires se dégrade. L'Indicateur du climat des affaires (ICA) perd 3,2 points par rapport au deuxième trimestre et s'établit à 95,5 points. Il reste ainsi en dessous de sa moyenne de longue période pour le troisième trimestre consécutif. Conformément aux anticipations des chefs d'entreprise, les réalisations du troisième trimestre expliquent entièrement cette dégradation (contribution de -3,9 points à l'ICA). Les entrepreneurs portent notamment une opinion défavorable sur l'activité, la trésorerie et l'évolution des effectifs. La composante future, quant à elle, est positive (+0,7 point).

[Les tendances conjoncturelles du troisième trimestre 2015 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.](#)

Indicateur du climat des affaires à Mayotte (100 = Moyenne de longue période)



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Forte hausse du taux de chômage en 2015

L'INSEE a publié les résultats de l'enquête emploi menée au deuxième trimestre 2015, permettant ainsi d'actualiser le taux de chômage. Ce dernier augmente fortement pour s'établir à 23,6 % (+3,9 points par rapport à 2014). Il se rapproche ainsi du niveau des autres DOM. Au deuxième trimestre 2015, 13 900 personnes se déclarent au chômage à Mayotte au sens du Bureau international du travail (BIT), soit 3 500 chômeurs supplémentaires en un an.

Cette forte croissance s'explique essentiellement par une formalisation progressive du marché de l'emploi à Mayotte. En effet, de plus en plus de mahorais se portent sur le marché. Ainsi, le halo autour du chômage (personnes souhaitant travailler mais non considérées comme chômeurs au sens du BIT) diminue (25 400 personnes dans le halo, soit 2 300 de moins qu'en 2014). Au final, si l'on additionne les chômeurs comptabilisés au sens du BIT aux personnes composant le halo, le nombre de personnes souhaitant travailler demeure stable sur un an.

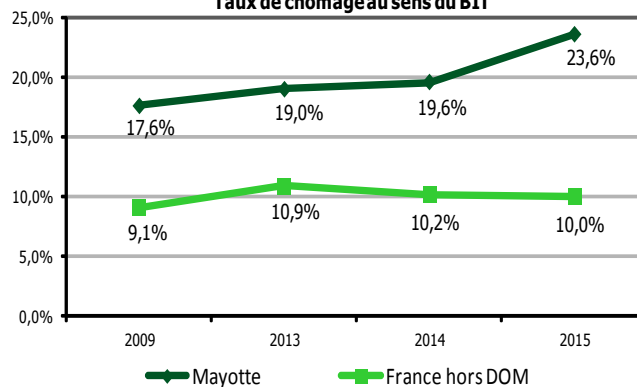
L'emploi continue de progresser et enregistre une augmentation de 2 500 personnes sur un an.

[Pour de plus amples informations, consulter la note N°23 – Décembre 2015 sur le site de l'INSEE.](#)

Augmentation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)

La commission consultative du travail s'est réunie le 15 décembre sur l'évolution du SMIG. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, le SMIG horaire brut à Mayotte est porté à 7,30 €, contre 7,26 € en 2015, soit une augmentation de 0,6 %. Le SMIG net, sur la base de 39 heures hebdomadaires, s'élève désormais à 1 141,30 €. Comme annoncé par le Gouvernement en 2011, la valeur nette du SMIG à Mayotte après cotisations est désormais équivalente à celle du SMIC net versé en Métropole quand bien même les valeurs brutes restent différentes.

Taux de chômage au sens du BIT



Source : INSEE

Création des intercommunalités à Mayotte

Après la création en janvier 2015 de la communauté de communes de Petite-terre, qui regroupe les communes de Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi, de nouvelles intercommunalités ont vu le jour au mois de décembre 2015 pour toutes les communes de la Grande-terre. L'arrêté préfectoral portant création de la communauté d'agglomération de Mamoudzou-Dembéni et des trois communautés de communes du nord, du sud et du centre-ouest a été publié le 31 décembre 2015. Les dix-sept communes de Mayotte sont ainsi organisées en cinq nouvelles entités administratives qui reprennent une partie des compétences des communes. Pour le fonctionnement de ces nouvelles structures, chaque commune s'est engagée à transférer, avec les compétences, le personnel, le matériel et les locaux. Sur le plan financier, les intercommunalités qui disposent de leur propre fiscalité, auront les mêmes compétences que les communes pour voter les taux d'imposition et percevoir les recettes des quatre taxes directes locales (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation et la cotisation économique territoriale). Leur financement proviendra donc de la mise en place de la fiscalité locale et des dotations de l'État.

Création de l'Agence de développement économique et de l'innovation (ADIM)

En partenariat avec plusieurs acteurs économiques de l'île, le Conseil départemental a paraphé la convention constitutive de l'ADIM sous la forme d'un Groupement d'intérêt public. La structure aura pour mission principale l'accompagnement à la création et le développement des entreprises ainsi que le renforcement de l'attractivité du territoire. Elle sera également chargée d'assurer la synergie des projets économiques du Département de Mayotte.

Vote du Programme opérationnel (PO) du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Le PO national du FEAMP pour la période 2014-2020 a été approuvé par la Commission européenne, permettant ainsi de débloquer l'enveloppe de trois millions d'euros attribuée à Mayotte sur la période. À Mayotte, ces fonds seront particulièrement concentrés sur les investissements dans le secteur de l'aquaculture (un peu moins de 30,0 %, contre 15,0 % en moyenne dans les régions françaises). Dans le détail, le Département percevra 500 000 euros pour l'aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs, 85 000 euros pour l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique (motorisation des embarcations), 610 000 euros pour le port de pêche, les sites de débarquements, halles de criée et abris, 850 000 euros pour les investissements productifs en aquaculture, 240 000 euros pour les mesures de commercialisation, afin de promouvoir la qualité des produits, 260 000 euros pour les mesures de traçabilité des produits, 500 000 euros pour la filière de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		déc.-15	117,9	0,1%	-0,3%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		sept.-15	11 900	2,8%	27,6%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-15	39 644	-1,7%	7,7%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept.-15	359 394	-	1,9%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-15	1 297	169,4%	1,8%
		cumulées	sept.-15	6 493	-	14,9%
	Taux de couverture	mensuel	sept.-15	3,27%	2,08 pt	-0,19 pt
		cumulé	sept.-15	1,81%	0,18 pt	0,20 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	oct.-15	534	30,6%	14,6%
		cumulés	oct.-15	4 431	-	-3,9%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	oct.-15	25 515	8,3%	0,0%
		cumulés	oct.-15	255 464	-	1,2%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	oct.-15	17,5	-22,2%	-60,4%
		cumulés	oct.-15	270,1	-	-9,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept.-15	9 695	1862,5%	296,0%
		cumulées	sept.-15	61 528	-	8,1%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		sept.-15	41 514	0,2%	2,9%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	sept.-15	213 665	-	3,3%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	sept.-15	10 719	7,7%	2,1%
		cumulée	sept.-15	94 703	-	5,5%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	sept.-15	259	-4,1%	-3,0%
		cumulées	sept.-15	1 979	-	-0,1%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuelles	sept.-15	641	3,9%	-31,1%
		cumulées	sept.-15	4 885	-	-30,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	sept.-15	1,6	-21,5%	14,7%
		cumulées	sept.-15	15,4	-	56,1%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-15	14,6	-21,4%	3,3%
		cumulées	sept.-15	149,9	-	42,6%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2016 - JORF du 27/12/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	4,54%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%
Autres cas :	1,01%				0,50%

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)

* hors prime d'Etat

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1220%	-0,1290%	-0,1270%	-0,1270%	-0,2050%	-0,1310%	-0,0400%	0,0600%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

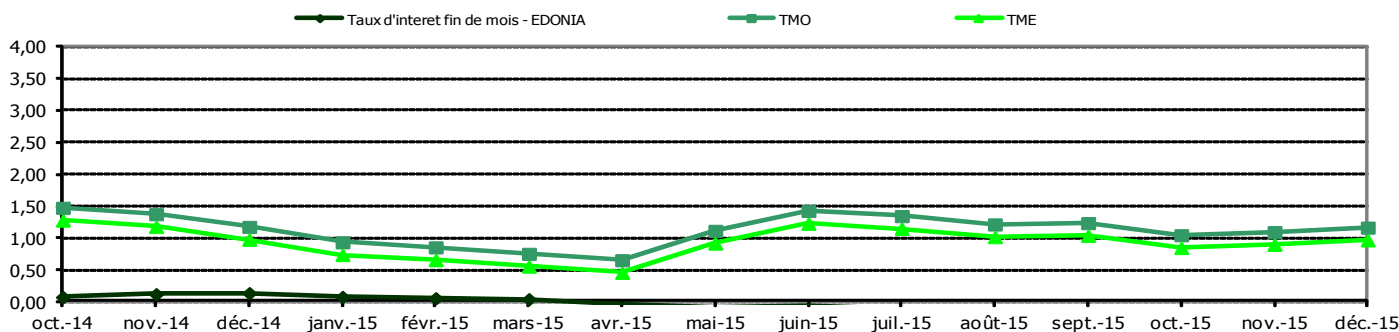
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1,04%	0,85%	0,90%	0,97%	1,24%	1,05%	1,10%	1,17%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2016)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,96%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,27%
Prêts à taux variable	3,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,83%
Prêts-relais	4,25%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,43%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,99%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,56%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,61%	Découverts en compte	13,43%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

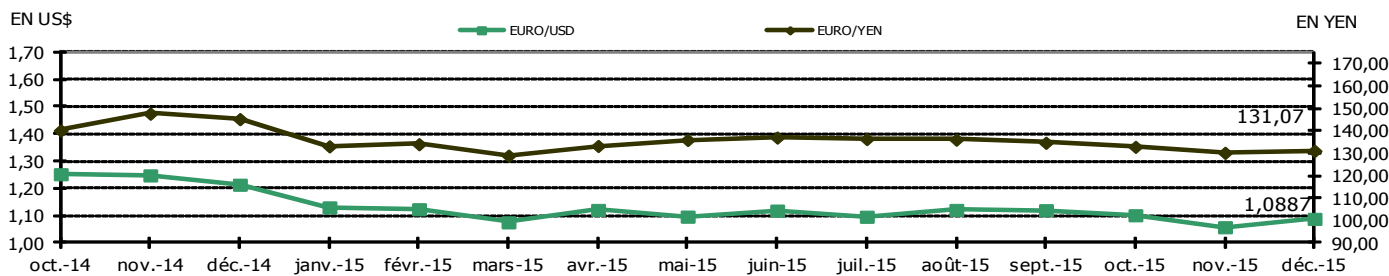
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0887	EURO/ZAR (Afrique du sud)	16,9530	EURO/SRD (Surinam)	4,3432
EURO/JPY (Japon)	131,0700	EURO/BWP (Botswana)	12,1846	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9437
EURO/CAD (Canada)	1,5116	EURO/SCR (Seychelles)	14,3622	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,4333
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7339	EURO/MUR (Maurice)	38,9278	EURO/BBD (La Barbade)	2,1715
EURO/SGD (Singapour)	1,5417	EURO/BRL (Brésil)	nd	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,9717
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,4376	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,8318	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3491,4557	EURO/XCD (Dominique)	2,9316	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Yves MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 26 janvier 2016 - Dépôt légal : janvier 2016 - ISSN 1240 - 280X